Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales** **Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation (BDAPI)** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Instruction technique** **DGER/SDRICI/2020-614** **07/10/2020**

Date de mise en application : 29/09/2020
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 03/11/2020
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Organisation du séminaire des directeurs d'exploitation et d'atelier technologique de l'enseignement agricole du 3 novembre 2020

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Etablissements d'enseignement technique agricole publics et privés Etablissements d'enseignement supérieur agricole publics et privés

Résumé : programme et organisation en présentiel et distanciel de cette journée d'échanges

La présente note de service a pour objet de préciser le programme et les modalités pratiques d'organisation du webinaire national qui se tiendra le 3 novembre 2020, à destination des directeurs d'exploitations agricoles et d'ateliers technologiques.

1- Objectifs du webinaire

Ce webinaire a pour objectif de favoriser les échanges entre directeurs d'exploitations agricoles et ateliers technologiques et avec la DGER. Il s'agira en priorité d'aborder les points suivants :

- Conditions d'emploi des DEA-DAT : point à date et perspectives, retour d'expérience sur l'exercice des missions pendant le confinement,

- Place et rôle des exploitations et ateliers technologiques dans la mise en œuvre d'EPA2,

- Professionnalisation des DEA-DAT sur la mise en œuvre du plan EPA2.

A cet effet des exposés de spécialistes seront présentés.

2- Programme prévisionnel

Mardi 3/11/20 - 9h30-12h : module 1
Cadrage politique - ***Isabelle Chmitelin (DG)***
Conditions d'emploi des DEA DAT (Plan d'action des DEA dont statut, classement, retours COVID) - ***Isabel de Francqueville (S/D SDEDC) - Cédric Montésinos (SDEDC/SRH)***

Mardi 3/11/20 - 14h00-16h00 : module 2
Priorités d'EPA 2 et de la transition agro écologique - **Bénédicte Herbinet (S/D SDRICI),** ***Marie-Hélène Jeuffroy et/ou Jean-Marc Meynard (INRAE)***
Depuis la mise en place de la dynamique de la TAE, quels résultats au niveau national ?
Quelles transitions et quels changements radicaux faut-il mettre en place pour plus de systèmes agroécologiques ?
Témoignage d'un DEA/DAT sur le processus d'élaboration des projets d'EA/AT en reconception.

Mardi 3/11/20 - 16h00-18h00 : module 3
Alimentation : mise en œuvre de la loi Egalim - ***1 représentant de la DGAL/SA/SDPAL, 1 directeur d'exploitation et 1 directeur de cantine (Intervenant à confirmer)***
Approvisionnement des cantines et commercialisation en vente directe : enjeux et attentes

3 - Publics concernés

- Modules 1-2-3 : Directeurs des exploitations agricoles (DEA) et directeurs des ateliers technologiques (DAT) de **l'enseignement technique public.**

- Modules 2-3 : Directeurs des exploitations agricoles (DEA) et directeurs des ateliers technologiques (DAT) de **l'enseignement technique privé** + directeurs des exploitations agricoles et directeurs des ateliers technologiques **de l'enseignement**

supérieur.

4 – Organisation

Les interventions seront organisées à partir du CEZ de Rambouillet, sous forme de webinaires, via une visio-conférence multipoints en présentiel local ou régional.

En fonction de l'évolution des consignes sanitaires, chaque DRAAF décidera d'organiser un ou des points de rassemblements pour faciliter les échanges directs entre les participants, la solution de repli étant le webinaire distanciel pour tous depuis chaque poste informatique individuel.

Les DEA/DAT se rapprocheront de leur DRAAF/SRFD pour connaître les lieux de regroupement.

Une journée supplémentaire à la discrétion de chaque région pourra être organisée afin d'approfondir une thématique sur un territoire donné.

5- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration :

En cas de regroupements physiques, les repas et l'hébergement seront organisés sur le site d'accueil dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Les établissements de rattachement des participants prendront en charge les frais de déplacement.

6 - Inscriptions

Chaque participant devra s'inscrire avant le 15 octobre 2020 auprès du chargé de mission de sa région, qui communiquera les noms des participants au CEZ et à la DGER.

7- Contacts

Pour tout problème rencontré ou pour des informations complémentaires, vous pouvez contacter :
Espérance Brendlé (DGER) au 01 49 55 47 77, Sophie Singer (ENA Rambouillet) 01 61 08 68 26.

La Directrice Générale de l'enseignement
et de la recherche